

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 1652-00-2011

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté, à sa séance du 28 mars 2011, le règlement suivant :

- Ø **Règlement 1652-00-2011** relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 2 avril 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.